



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

ÉPIKUR architecture
Monsieur Michaël NASR
Rue Fossé aux Loups, 28A
B - 1000 BRUXELLES

N/Réf. : AA/EB/WSP20258_648_Declercq_59

Bruxelles, le

Annexe : /

Objet : WOLUWE-SAINT-PIERRE. Rue René Declercq, 59.
Demande d'avis préalable portant sur la rehausse d'une toiture.

Avis préalable de la CRMS

Monsieur,

En réponse à votre courrier du 29/11/2019, nous vous communiquons **les remarques** formulées par notre Assemblée en sa séance du 18/12/2019.

Étendue de la protection

Le bien visé par la demande est repris à l'Inventaire du Patrimoine architectural de la Région de Bruxelles-Capitale. De plus, il est inscrit en ZICHEE au PRAS.

Historique et description du bien

Immeuble formant l'angle avec la rue Jean Wellens, à deux niveaux et demi, conçu en 1898 en ensemble avec le n° 1 rue Jean Wellens, aujourd'hui lourdement transformé.

Élévation enduite comptant deux travées dans chacune des rues, reliées par une travée biaise. Le r.d.ch. comporte une vitrine rue René Declercq, légèrement élargie en 1929. Travée biaise marquée par un balcon à garde-corps pansu en ferronnerie et par une lucarne passante de bois, modernisée¹.



Fig. 1. Vue du bâtiment depuis la rue.
Illustration issue du dossier de demande.

¹ RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, « Rue René Declercq 59 », dans *Inventaire du Patrimoine architectural*, [http://www.irismonument.be/fr/Woluwe-Saint-Pierre.Rue_Rene_Declercq.59.html], consulté le 23/12/2019.



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN
Analyse de la demande

Le projet vise à rehausser l'immeuble d'angle d'un niveau afin d'agrandir le logement du R+2, comptant actuellement 1 chambre, et de le transformer en un logement 3 chambres pourvu d'une terrasse. Quatre options sont présentées englobant toutes la lucarne existante à l'angle.

Avis

La CRMS apprécie l'initiative constructive de demander un avis le plus en amont possible du projet touchant un bien inscrit à l'Inventaire, ainsi que la clarté des documents graphiques qui permettent de bien visualiser les différentes options envisagées.

Bien que la présence de lucarnes soit assez fréquente dans le quartier, celle de l'immeuble n° 59 rue Declercq n'est pas originelle comme le montre la carte postale ancienne ci-dessous, qui date probablement des années 1980. Par ailleurs, le modèle existant n'est pas très qualitatif. Dès lors, la Commission estime que le projet de rehausse et de terrasse ne doit pas valoriser la lucarne existante, qui pourrait même disparaître.

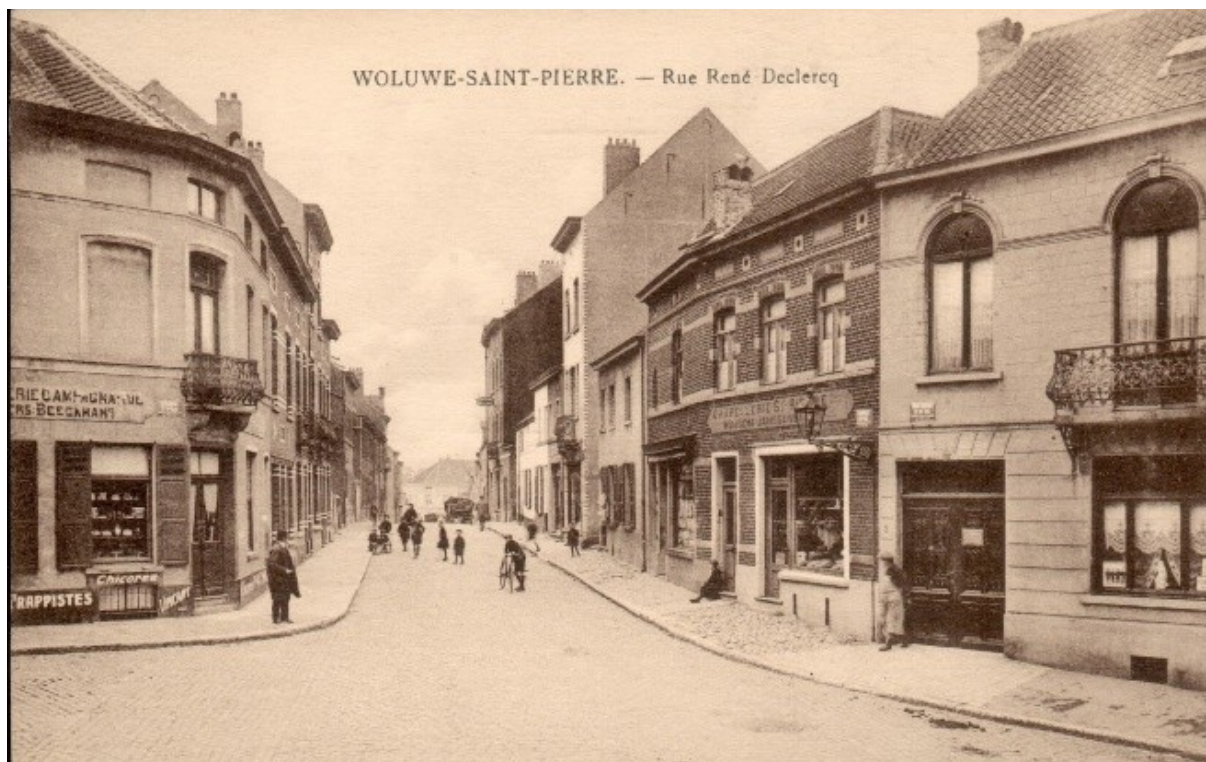


Fig. 2. Carte postale ancienne de la rue René Declercq. © Delcampe.

De manière générale, la CRMS souhaite que le traitement de la rehausse apparaisse clairement comme une intervention en toiture (par exemple mansardée) et non comme des volumes d'étages supplémentaires, et ce pour ne pas trop altérer la lisibilité caractéristique des immeubles d'angle néoclassiques. En outre, la forme devrait être simple et homogène (ne pas multiplier les brisures, ruptures d'alignement, etc.).



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN



Fig. 3. Illustration issue du dossier de demande.

C'est pourquoi, **parmi les options proposées, la Commission privilégierait l'option 4** car elle est la plus respectueuse des qualités patrimoniales de l'immeuble. Il conviendrait toutefois de simplifier encore le volume, de supprimer la grande lucarne projetée dans la partie supérieure gauche et d'évaluer les possibilités de suppression de la lucarne existante, quitte à en créer deux paires en alignement des baies existantes, respectivement de part et d'autre du pan coupé.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

c.c. michaelnasr.ar@gmail.com